

[REDACTED]

---

**De:** Annie Labonté  
**Envoyé:** 10 août 2023 14:43  
**À:** [REDACTED]  
**Cc:** [REDACTED]  
**Objet:** RE: Table DPJ - 28



Bonjour,

En suivi de mon échange avec les DPJ ce midi, le RTS de chacun des établissement sera informé de l'entrée en vigueur du PNE le 28 aout et si besoin, les DPJ pourront être directement interpellés par leurs équipes.

Meilleures salutations,

**Annie Labonté, M.A.P. | Directrice générale adjointe par intérim**  
**Direction générale adjointe des services aux familles, à l'enfance et à la jeunesse**  
Direction générale des services sociaux  
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Édifice Catherine-De Longpré  
1075, chemin Sainte-Foy, 2<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 2M1

**Vous pouvez me joindre par Teams, au 581 814-9100 #62280 (messagerie vocale) ou sur mon cellulaire au [REDACTED]**

[annie.labonte@msss.gouv.qc.ca](mailto:annie.labonte@msss.gouv.qc.ca)

---

**De :** [REDACTED]  
**Envoyé :** 10 août 2023 12:53  
**À :** Annie Labonté <annie.labonte@msss.gouv.qc.ca>  
**Cc :** [REDACTED]  
**Objet :** RE: Table DPJ - 28

**Avertissement automatisé :** Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.



[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

---

De : Annie Labonté <[annie.labonte@msss.gouv.qc.ca](mailto:annie.labonte@msss.gouv.qc.ca)>

Envoyé : 10 août 2023 11:00

À : [REDACTED]

Cc : [REDACTED]

Objet : RE: Table DPJ - 28



Bonjour Hugo,

Tel qu'entendu le résumé des préoccupations partagées par les DPJ :

- L'usage de terme signalement associé à la loi sur la protection de la jeunesse et la confusion pour la population quant aux mandats de la DPJ et du PNE
- L'impact de cette confusion sur l'obligation légale de signaler sans délai au DPJ toute situation d'abus sexuel ou physique.
- Sur le chapitre 3 de la loi sur le protecteur national de l'élève les articles 49 et 50
- Sur le chapitre 4 : Enquêtes et immunités : l'article 52
- Les enjeux de concertation et de communication de l'information en dehors de l'Entente multisectorielle
- Les pouvoirs d'enquête et les enjeux de cohérence dans les recommandations par les instances concernées.

- Le rôle du PNE dans l'interface avec les enfants vs dans les enquêtes administratives.
- Les obligation du PNE, notamment en regard du signalement vs le fait qu'il ne peut être contraint de dévoiler de l'information.

Espérant le tout utile, nous vous ferons parvenir une invitation pour le 28 septembre. Est-ce que 60 minutes vous convient?

Meilleures salutations,

Annie Labonté, M.A.P. | Directrice générale adjointe par intérim

**Direction générale adjointe des services aux familles, à l'enfance et à la jeunesse**

Direction générale des services sociaux

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Édifice Catherine-De Longpré  
1075, chemin Sainte-Foy, 2<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 2M1

**Vous pouvez me joindre par Teams, au 581 814-9100 #62280 (messagerie vocale) ou sur mon cellulaire au [REDACTED]**

[annie.labonte@msss.gouv.qc.ca](mailto:annie.labonte@msss.gouv.qc.ca)

---

De : [REDACTED] >

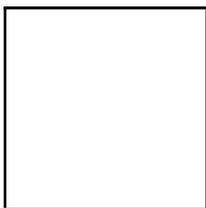
Envoyé : 9 août 2023 17:50

À : Annie Labonté <[annie.labonte@msss.gouv.qc.ca](mailto:annie.labonte@msss.gouv.qc.ca)>

Cc : [REDACTED] [REDACTED]

Objet : Table DPJ - 28

**Avertissement automatisé :** Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.



[REDACTED]

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.